L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 AVRIL 1878. 51me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI 24 AVRIL 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins, drogues, médicaments, faïence, etc.

Par O. Valeton, au No 327 rue Domaine, entre Roman et Prieur, collection de plantes de choix.

Par A. Marks Levy & Co., Au No 53 de la rue de la Douane, le reste du grand stock de marchandises sèches de MM. Deslié & Co., importateurs. Au No 174 de la rue du Camp, le reste du stock du restaurant Bachelor.

Drogues, Faïence, etc. – Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Publication des lois.

Nous commençons aujourd'hui la publication, en français, des lois déclarées être d'intérêt général, conformément à la loi passée en 1877. Nous commençons aujourd'hui par la loi No 145 de la session de 1876, relative à la fusion de l'Université d'Etat de la Louisiane et du Collége agricole et industriel. Nous publierons ensuite la loi No 146 de la session extraordinaire de 1877, sur l'usurpation des fonctions publiques, et nous continuerons par les lois des deux sessions de 1878.

La Fete a l'Opera.– L'heure avancée à laquelle a fini la charmante et brillante fête donnée hier à l'Opéra au bénéfice des Servantes des Pauvres, nous oblige à renvoyer notre compte-rendu à demain. Malgré la pluie il y a eu foule mais l'on n'a pu commencer qu'à neuf heures.

Club Dramatique Louisianais.– Ce club populaire doit donner dimanche prochain à l'Opéra une représentation au bénéfice de la Batterie C, capitaine Gaubert, du 1er régiment d'artillerie légère de la Louisiane. Cette représentation attirera certainement beaucoup de monde, car la compagnie du capitaine Gaubert compte de nombreux amis, en raison des services qu'elle a rendus, et le programme est des plus attrayants. Il se compose de la première représentation du drame parisien, *Le Nid des autres*, comédie en 3 actes, et de *La Gamme de Pere*, comédie-vaudeville en 2 actes.

Voir l'annonce pour le prix des places et autres informations.

Fellman Bros.– Bons Marchés.– On verra en se référant aux annonces que Fellman Bros, 133 Canal, ont mis en vente les marchandises sauvées du steamer *Col. A. P. Kouns*, qui s'est perdu récemment, ainsi que celles qui ont été retirées du magasin de B. L. Coffin, à New-York, qu'un incendie a détruit. Ces marchandises ne portent pas la moindre marque de feu ou de fumée ; elles ne sont que légèrement mouillées. A cause de cette circonstance, que tous les connaisseurs l'assurent à les vendre sans retard, mais que le client y verra à son vrai avantage, seront livrées à un bon marché véritablement exceptionnel. Il y a donc en ce moment chez Fellman Bros de l'occasion sans pareille de beaucoup acheter avec fort peu d'argent. L'annonce de cette maison insérée plus loin mérite de fixer l'attention des familles.

Un billet gagnant.– M. Enrique Parodi certifie qu'il avait une moitié du billet 71,101 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui a gagné le troisième gros lot de cinq mille piastres au tirage de mardi 12 mars 1878, a dit billet ayant coûté une piastre, et que le montant a été promptement payé sur présentation au bureau de la compagnie, et à lui remis par le steamer Emily B. Souder.

Autre billet gagnant.– M. E. B. Lhoste, commis de change à la Banque Nationale de la Louisiane, et résidant à la Nlle-Orléans, certifie qu'il avait en collection pour le compte de Geo. R. Gorato, London Bridge, comté Princess Ann, Va., la moitié du billet No 41,529 de la loterie de l'Etat de la Louisiane qui a gagné le premier gros lot de trente mille piastres au tirage de mardi, 9 avril 1878, je dit billet ayant coûté une piastre, et que le montant en a été payé en plein promptement et sur présentation au bureau de la compagnie.

PAS DE WAGON-DORTOIR
sans changement jusqu'à New-York.

Mardi, M. L. P. Farmer, agent général des passagers du Pennsylvania Railroad a envoyé au colonel W. M. Wallington, agent général du Pan Handle and Pennsylvania Railroad, dans le Sud, la dépêche suivante, d'après laquelle il ne devra pas aller de la Nouvelle-Orléans à New-York sans changer de Pullman-car :

Philadelphie, 22 avril 1878.

La voie de Kennesaw n'a pas de Pullman-car jusqu'à New York. Nous ne permettrons pas au wagon dortoir de la Nouvelle-Orléans d'aller de Philadelphie à New-York.

L. P. Farmer.
Agent général des passagers pour le Pennsylvania Railroad.

Par le Pan Handle and Pennsylvania Railroad, il n'y a qu'un changement de Pullman-car entre la Nouvelle-Orléans et New-York. Ce changement a lieu à Cincinnati, à la station du dépôt. Un nouveau Pullman-car, parfaitement propre, prend à cet endroit la place de celui qui arrive, sans que les passagers s'en aperçoivent, leur bagage étant transporté d'un wagon à l'autre par les garçons de service, tandis que les voyageurs déjeunent. On pourrait donc dire, à la rigueur, que le trajet d'ici à New-York, par la voie du Pan Handle, se fait sans changement de Pullman-car.

Soyez donc sûr, en prenant votre billet, que ce soit celui qui vous mène au Nord par la route de Louisville à Cincinnati et du Pan Handle Railroad à New-York.

LOUISIANE.

Nous lisons dans la *Sentinelle des Attakapas* :

Nous avons eu une semaine de temps couvert, accompagné de pluies, et quelques jours de chaleur étouffante pour la saison, qui ont fait le plus grand bien aux récoltes. Les apparences sont magnifiques.

Le *Courrier du Teche* annonce que M. Adrien Dore deviendra à partir du 15 avril, l'associé du propriétaire de ce journal, dont il sera le gérant. M. A. Gerod restera seul chargé de la rédaction.

Nous lisons dans le *Meridional* :

Un nouveau malheur vient de frapper la pauvre famille Richard Leblanc, si éprouvée. On nous apprend que Clet Leblanc a mis fin à ses jours en se coupant la gorge. On ne sait à quoi attribuer ce suicide. On nous rapporte cependant que, depuis quelque temps, l'infortuné donnait des inquiétudes à sa famille, et, que dans maintes circonstances, il avait agi comme atteint d'aliénation mentale. Ce drame épouvantable a vivement impressionné la communauté, car M. Clet était aimé et estimé de tous ceux qui l'ont connu.

Le même journal raconte qu'un jeune homme de 18 ans, fils de M. John Lemaire, a été tué par accident, le cheval qu'il montait s'étant abattu sur lui. Un fils de madame Jun — a été blessé par une chute de cheval.

Le Marksville *Bulletin* constate que le temps a été très favorable pour les récoltes.

Crime de Plaisance.—On lit dans le *Messager de Mirande* :

Les journaux de la région, après avoir fait courir le bruit de la mort de Courtade, fait mourir aujourd'hui la malheureuse femme Dulin.

Il n'y a rien de vrai dans cette double version.

Courtade est toujours à l'hôpital de Mirande, et sa santé s'y est considérablement améliorée.

Quant à la femme Dulin, elle est encore pleine de vie, et rien dans son état d'ailleurs ne fait supposer qu'elle ne doive survivre à ses blessures.

Le commerce franco-américain.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*,

La visite de M. Léon Chotteau n'a pas été moins bien accueillie à Philadelphie qu'à New York, à Washington, à Baltimore et à Boston. Ses rapports avec le comité directeur de l'Exposition permanente ont été de la nature la plus cordiale. Après avoir parcouru les bâtiments contenant les spécimens de l'industrie américaine, M. Chotteau a chaleureusement félicité la ville de Philadelphie de la conservation du magnifique édifice de Fairmount Park, destiné primitivement à une existence éphémère, mais qui subsistera désormais pour attester l'esprit d'entreprise, devenu proverbial, des citoyens de cette ville. "Je regrette, beaucoup, a-t-il dit, que mes compatriotes ne profitent pas de l'occasion qui leur est offerte d'entretenir ici, par l'exhibition des produits de leurs arts et de leur industrie, une émulation féconde avec leurs amis américains. Mais vous pouvez compter, messieurs, qu'à mon retour dans mon pays je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir, non-seulement pour mettre mes concitoyens en communication constante avec vous, mais encore pour concourir au succès de votre glorieuse entreprise par tous les moyens qu'il vous plaira de me suggérer."

En réponse, le président Henry D. Moore a assuré M. Chotteau que le comité était en cordiale sympathie avec l'objet de sa mission, et souhaitait sincèrement une heureuse issue à son voyage. Pendant la visite du délégué français aux différentes sections de l'Exposition, un orchestre improvisé a exécuté la *Marseillaise* en signe de courtoisie pour lui-même et pour la nation qu'il représente.

A la réunion de la chambre de commerce, qui a eu lieu le lundi 15 de ce mois, M. Frederick Froley, président, a lu l'adresse du comité français, et a annoncé l'arrivée de M. Léon Chotteau. Un comité, composé de MM. Froley, Allen, French, Cramp et Gillepsie, a été immédiatement désigné pour recevoir le délégué du commerce français de Paris.

M. Chotteau s'est présenté jeudi à midi devant ce comité, et a prononcé l'allocution suivante :

M. le président, messieurs,

Je viens vers vous avec l'assurance qui ne m'a jamais abandonné depuis le jour où j'ai mis le pied sur la terre d'Amérique.

Des hommes éminents de Paris vous offrent de chercher avec eux s'il ne serait pas utile, nécessaire d'améliorer les rapports commerciaux des Etats-Unis et de la France. On donnerait aux industriels et aux négociants des deux pays, que l'incertitude du lendemain paralyse, une garantie d'avenir. Cette garantie résulterait d'un traité de commerce dont les termes seraient discutés à Paris, au moyen d'un congrès franco-américain. Les résolutions votées par les délégués des deux grandes Républiques, et signées aux deux gouvernements de Washington et de Versailles, auraient pour but d'indiquer aux pouvoirs compétents les désirs et les vœux des exportateurs d'Amérique et de France.

L'offre toute spontanée du groupe dont M. Menier est président, ne cache, je vous l'assure, aucune arrière-pensée. En acceptant l'invitation qu'on m'a chargé de vous apporter, vous êtes certains d'avance de trouver devant vous, à Paris, des hommes qu'anime le seul désir de connaître et de favoriser les besoins des deux peuples.

Si des réformes sont urgentes, ces réformes seront l'objet d'un traité de commerce.

Qu'une telle perspective ne vous alarme pas. Lorsque fut signé la convention du 23 janvier 1860 par la France et l'Angleterre, un Français s'écria : "Quoi ! Nous avons un régime économique qui nous a fait faire les plus admirables progrès dans l'industrie et dans le commerce, et vous voulez tout à coup le supprimer ! Pourquoi ? Est-ce parce qu'il a réussi ? Parce que, grâce à lui, toutes nos industries ont grandi ?"

Si vous m'adressez les paroles acerbes du Français de 1860, je vous répondrais : Calmez-vous, et chassez les craintes qui vous envahissent. Nous ne comptons pas, au sein du comité de Paris, l'abolition des lois fiscales qui ont protégé l'industrie américaine de naître et de s'affermir.

Peut-être insisterez-vous. Je vous parle de réformes probables, quelles pourront bien être ces réformes ?

Ecoutez. Les classes ouvrières sont intéressées à voir se développer un riche marché intérieur. Comment étendre sans cesse la production du pays ? La est le problème. Si vous fermez hermétiquement l'Amérique, l'activité admirable de vos concitoyens dépasse un jour les limites qu'imposent la consommation nationale, et les producteurs du nouveau monde tentent alors d'envoyer au loin leurs excédants. Vains efforts ! L'étranger n'achète pas à un pays qui ne vend pas.

Dans les dernières années, vous avez pu apprécier combien de forces vives étaient comprimées sur votre territoire par la difficulté d'exporter.

Aujourd'hui, nous venons vous demander si l'heure n'est pas venue de rendre à vos producteurs l'activité féconde. La voie où nous vous conviaons n'est jamais semée d'écueils. Voyez la France après 1860. Le premier traité de commerce favorisa les deux puissances contractantes. Les Anglais gagnèrent plus d'argent avec les Français, et réciproquement.

Ce phénomène se renouvelle après chaque nouveau contrat. Aussi, peut-on affirmer d'avance qu'un acte de réciprocité entre les Etats-Unis et la France viendra augmenter la production de vos centres manufacturiers.

Votre intérêt bien compris vous porte à accepter l'invitation que je vous laisse. En organisant un comité américain qui réponde à l'appel du comité français et envoie une délégation à Paris, vous n'oublierez pas que mes compatriotes sont venus chercher un espoir à Philadelphie en 1876, année du Centenaire de votre déclaration d'indépendance. L'année 1878 rappelle la guerre déclarée autrefois par la France à l'Angleterre dans le but unique de soutenir vos pères opprimés et vaincus. Allez à Paris encourager les républicains de 1870, descendants des Français qui sont morts ici pour assurer l'existence d'une nation. Aussi, en faisant une chose utile, vous ferez une grande chose.

Le comité a voté des résolutions demandant à la chambre de commerce de nommer un comité semblable à celui de Boston et des autres villes que M. Chotteau a déjà visitées.

L'*Evening Post* fait sur la mission de M. Chotteau les observations suivantes :

M. Léon Chotteau se montre excellent avocat. Comme représentant des négociants et publicistes français qui désirent établir un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis, il a eu des conférences avec les négociants et les hommes publics de Boston, Washington, Baltimore et Philadelphie, et dans chacune de ces villes il a assuré la nomination de comités pour s'occuper du choix de délégués américains à la conférence qu'il est projeté de tenir à Paris l'été prochain.

Il y a sans doute beaucoup de sourde irritation en ce pays à cause du maintien par la France de deux systèmes de tarif, savoir le tarif général, qui est prohibitif, et le tarif conventionnel, qui s'applique aux pays qui ont fait des concessions commerciales spéciales à la France. Un autre motif de critique est que les produits que la France désire obtenir de nous sont en grande partie des articles de nécessité, tandis que ceux que la France a à nous vendre peuvent être appelés par façon de contraste des articles de luxe. De ce fait on déduit que le peuple français retirera probablement plus d'avantages généraux que nous du développement du commerce entre les deux pays. Ces obstacles qui embarrassaient le chemin de M. Chotteau font ressortir l'habileté avec laquelle il a présenté son appel pour une conférence, et nous avons la confiance que, quand les citoyens des deux pays qui ont des marchandises à se vendre mutuellement, se trouveront en présence les uns des autres, le bien commercial substantiel devant résulter pour les deux pays d'une augmentation de trafic entre eux deviendra apparent à leurs yeux et amènera un arrangement satisfaisant et profitable pour tous les intéressés."

Nous avouons ne pas bien comprendre la distinction établie entre la nature des articles que la France peut importer en Amérique et réciproquement. Cette distinction n'envisage la question qu'au point de vue de la consommation et non de la production ; en d'autres termes, elle ne tient compte que des avantages pouvant résulter pour l'une et l'autre nation de l'importation et de la consommation de leurs denrées respectives. Mais par cela même qu'il y a importation réciproque il y a exportation réciproque. Toutes deux sont des nations productrices, et chacune a également intérêt à trouver chez l'autre un débouché pour ses produits quels qu'ils soient. Si la France a intérêt à exporter ses "articles de luxe" en Amérique, l'Amérique a intérêt à exporter ses articles de nécessité en France. Si donc les deux pays font une convention grâce à laquelle ce double mouvement est favorisé, nous ne voyons pas en quoi l'un sera plus avantagé ou plus lésé que l'autre. La nuance nous échappe, et si de telles considérations devaient trouver place dans les préoccupations du peuple américain, nous devrions y voir le résultat plus d'une arrière-pensée étroite, que d'un jugement sain en matière d'économie commerciale.

Hier, le secrétaire du Trésor a transmis, à la chambre des représentants, à Washington, une communication de la chambre de commerce de Bordeaux adressée au président, et au congrès des Etats-Unis. Il est dit dans cette communication qu'en lisant le *Tariff Bill* les membres de la chambre de commerce de Bordeaux ont été profondément impressionnés de l'article concernant les vins de France, surtout en ce moment où, jusqu'à un certain point, ils ont pu espérer, par suite de la diffusion des idées libre-échangistes et de la prospérité de la situation financière, que les Etats-Unis abaisseraient graduellement leurs droits d'entrée sur différents articles d'importation. Il est inutile, pensent-ils, de rappeler quels heureux résultats produirait un prudent abaissement de droits et combien de fois il est arrivé qu'une réduction semblable a eu le triple avantage de développer le commerce, de donner satisfaction aux consommateurs et en même temps d'accroître le revenu de l'Etat par l'énorme augmentation de la consommation. Ce serait là, ajoutent les membres de la chambre de commerce de Bordeaux, un moyen pacifique de contribuer au développement et à l'accroissement des relations commerciales entre les Etats-Unis et la France.

Le Bazar Français de New-York et les Artistes. — Le rapport présenté à la Société Française de bienfaisance sur le bazar français se termine par la mention suivante :

"Nous vous demandons, en terminant, un vote de succès remerciements pour les dames de Saint Vincent de Paul et pour leurs collaborateurs, dont le zèle a été infatigable, ainsi que pour les personnes charitables qui ont si généreusement contribué au succès de notre bazar, sans oublier la presse qui nous a aidés de sa chaleureuse publicité. Permettez-nous de mentionner tout spécialement Mme Marie Roze et Mlle Bouligny, qui ont si généreusement chanté et quêté au profit de nos pauvres, et M. Gomien qui nous a obligeamment et gratuitement fourni la musique sous la direction de M. Salvatore."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin Météorologique.—On nous annonce pour aujourd'hui : Baisse barométrique suivie d'une hausse, température plus fraîche ; vents du sud-ouest au nord-ouest, fortes averses suivies d'un temps clair.

Température, 23 avril 1878.

Termomètre de C. Duhamel, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin	74	23
Midi	78	25
3 P. M.	78	25
6 P. M.	77	24

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels. — Hotel St-Charles: J A [illegible], Augusta, Ga; Price Williams jr et femme, do; James Shelton et femme, do; C Pritchard et femme, do; miss Pritchard, do; Mrs Lott, do; G Wellavrant, do; C E Thomas, Ga; Jno B Ryon et femme, Chicago; Jno Henley, Ga; Owen Farley, Mobile; W B Smith, do; R H Stenett et femme, Sclma; John Blair Boston; M J O'Brien, Cincinnati; J G Everest, Chicago; M A Lees, Scranton; O B Fish, Mobile; W B Pope, do; H B Edgerton, Fort Wayne; W S Chapman, Mobile; E C Standard, do; Robt Gould, do; W T Walthall, do; J L Clarke, do; S S Webb, do; W L Baker jr, do; B W Bussey et femme, do; miss Swency, do; miss E Sweney, do; miss Lott, do; J M Foster et dame, do; W Pope do; C Hann, Mme J B Thompkins, Mobile; Mlle Rapelje, do; J G Rapelje do; J H Higby et femme, do; Thos H Herndon, do, Mlle Mary Herndon, do; Mme E M Herndon, do; Mme E W Bellamy, do; Mlle V Smith, do; Mlle Annie Richards, do; Mlle L Rickards, do; D P Webster et femme, do; Mme Julia Scott, Greensboro; S B Clowne, S. C.; Fred Yates, Franklin, La; S M Turner et femme, Chicago; W F Martin, Mobile; Mme Louis Schneider, do.

Académie de Musique.—La seconde représentation "d'une cause célèbre," a mieux valu que la première, les acteurs étant plus familiers avec leurs divers rôles, lesont joues d'une manière plus correcte et surtout plus naturelle. Aujourd'hui, *matinée* et ce soir le même spectacle.

Les projets de chemin de fer. – Pour le moment nous ne demandons qu'un chemin de fer entre la Nouvelle-Orléans et le Texas, et pour avoir la certitude d'en avoir un au moins, nous encourageons de nos vœux tous les autres, dut il être question de vingt de plus. Avant qu'on s'occupât du chemin de fer du Pacifique et surtout avant qu'on eût dit un mot du chemin du Colorado, Mr Charles Morgan ne pensait en aucune manière à la prolongation du sien. Mais il ne veut être dévancé par personne et si, depuis que le juge Rodgers a décidé que l'allocation de deux millions faite par la Chambre au projet Wheelock était inconstitutionnelle, Mr Morgan est beaucoup moins inquiet de cette compétition, son inquiétude est entretenue plus vivement par le projet du chemin de fer de la Nlle-Orléans et Colorado dont le colonel Hardee vient d'étudier le tracé.

Le général Buckner assure qu'une compagnie anglaise est prête à compter $150,000 pour chaque distance de 15 milles de chemin de fer accomplis. S'il en est ainsi, on conçoit que Mr Morgan s'empresse de prendre les mesures nécessaires pour continuer sa voie ferrée jusqu'à la Sabine, laquelle continuation peut s'opérer très rapidement, car la ligne de la baie de Berwick à Orange ne présente aucune difficulté sérieuse.

Quant au chemin entre la Nouvelle-Orléans et le Colorado, le colonel Hardee rapporte que l'entreprise serait entièrement praticable à des frais modérés. Il a voyagé par terre 500 milles et ses observations sont très détaillées. On peut traverser facilement la Sabine et le Neches et les forêts de pins couvrent une ligne de 140 milles entre les Opelousas et le Neches. Le peuple du Texas a besoin de route pour exploiter ce magnifique bois de charpente dont la quantité semble inépuisable, et ce commerce de bois est regardé comme devant être très lucratif.

Le col. Hardee attend le gén. Buckner, président de la route, qui doit être de retour ici dans quelques jours et il prépare pour lui un rapport avec le devis du coût probable de la ligne.

Nous n'insisterons pas sur ce projet, qui est de fraîche date, et qui pourrait fort bien ne pas s'exécuter. Mais nous sommes convaincu qu'il sera, avec le chemin projeté du Pacifique, un stimulant pour M. Morgan. Il n'y a plus de temps à perdre, M. Morgan doit le comprendre, et la continuation de son premier tronçon est devenue pour lui une véritable nécessité.

Une excursion manquée.—La Société de Bienfaisance du Mont Sion du Hope No 1, d'Alger, avait fait des arrangements spéciaux pour le transport de ses membres à Morgan City, au prix de $1 50 chacun, au lieu de $4 pour aller et autant pour revenir. On dit que quelques blancs, qui avaient des affaires à Morgan City, voulurent profiter de cette occasion pour y aller à bon marché. Ils montèrent donc dans le char de couleur, espérant être confondus avec les membres du Mont Sion. Mais la ruse n'a pas réussi et quand le conducteur est venu faire sa visite, il leur a dit : "Messieurs, vous ne pouvez passer pour ce que vous n'êtes pas. Vous êtes blancs et blancs vous resterez ; tant pis pour vous ! payez quatre piastres et vous en payerez autant pour revenir." Les fonds manquant dans la poche des intrus, le conducteur a fait arrêter le train et a invité les nègres de contrebande à descendre ; ce que du reste ils ont fait sans objection et surtout sans résistance. Leur excursion a donc été manquée.

Injonctions.—Les injonctions pleuvent à l'adresse du maire. Elles viennent des maîtres de marchés particuliers qui recommencent leur guerre contre la municipalité. Ces procédures auront pour effet de suspendre virtuellement l'exécution de l'ordonnance sur les marchés jusqu'à ce que la question ait été judiciairement résolue.

Faciles à reconnaître.—M. F. R. Southmayd répond à la décision du juge Rodgers, de la Cinquième Cour de District qui avait dit que les bons de chemin de fer avaient été convertis en masse avec d'autres bons et obligations, qu'il n'y avait pas moyen de les identifier et qu'il serait impossible de les distinguer des autres, M. Southmayd répond, disons-nous, que l'avocat du plaignant avait obtenu du juge un *subpœna duces tecum*, adressé au maire et qu'immédiatement un lot de numéros à prime, représentant plus de $1,200,000 des dits bons de chemin de fer convertis, fut fourni par l'avocat de ville et qu'il fait partie des archives de la Cinquième Cour aujourd'hui.

Comme ce montant, néanmoins, ne représentait pas tous les bons de cette classe, M. Southmayd se transporta à l'Hôtel de Ville pour savoir pourquoi l'ordre de Cour n'avait pas été entièrement obéi. Le clerc, chargé de cela, répondit qu'il avait seulement donné les numéros des bons de chemin de fer convertis directement, et non les numéros des bons échangés pour des 7 0|0, lesquels bons à 7 0|0 furent convertis plus tard eux-mêmes en bons à prime. Mais il ajouta qu'il pourrait donner les numéros de ces derniers tout aussi bien que des autres, si on le désirait. Donc la décision de la Cinquième Cour de District ne pouvait se fonder sur l'impossibilité de reconnaître l'origine des bons convertis. Tout cela sera établi devant la Cour Suprême, appel ayant été interjeté.

Le "Picayune" fait ce calcul.—Sous l'administration de Clinton et de Johnson, comme auditeurs d'Etat, on opéra la conversion de $9,312,180.66. Pendant celle de M. Jumel, la conversion n'a pas dépassé $2,084,349.68—moins d'un quart. Dans le premier cas le travail électoral a été considérable ; dans le second cas, il a été de plus de trois quarts moins. Ni Clinton, ni Johnson n'ont jamais demandé aucune rétribution pour ce surcroît de travail. On a accordé à M. Jumel une addition de $2000 à son salaire pour moins d'un quart du travail. Ces rapprochements sont éloquents.

Ajournement à jeudi. Le Conseil de Ville ayant appris la mort du fils de l'Hon. Jos. D. Edward, un de ses membres, s'est ajourné hier à jeudi 25 du courant.

Union des propriétaires et contribuables. Les résolutions suivantes ont été adoptées :

Par M. S. H. Davis :

Résolu que notre dernière Législature corrompue a trompé le peuple en lui faisant croire qu'elle avait écarté quelques-uns de ses fardeaux, et que la réduction de la taxe d'Etat de 14 1|2 à 13 mills était un pas dans cette voie.

Résolu que lorsque les assesseurs, qui font maintenant leur visite, informeront le peuple que chaque chose—tous les salaires, etc.—de plus de cinq piastres doit être taxé, et que toute l'exemption au pauvre père de famille sous forme de lits, instruments de cuisine et autres meubles essentiels, est réduite de $250 et non de $500 ainsi que les radicaux avaient eu la bonté de le permettre, le peuple verra que si l'on enlève 1 mill et demi d'un côté, on ajoute 100 pour cent de l'autre, et le peuple saura comment il tiendra votre antérieure foi.

Par Mr J. Bourgeois : une résolution qui appelle l'attention du Bureau de Santé sur la dangereuse habitude qu'ont les grocers et les marchands de vin de nettoyer les bouteilles avec du plomb.

Par M. Purcell : Résolu que tout le temps d'un Auditeur d'Etat appartient à l'Etat et que l'Etat a un droit de lui imposer tels devoirs qu'il pense être convenable de temps à autre et particulièrement quand ces devoirs concernent directement et d'une manière importante les finances de l'Etat.

Résolu que nous reprochons les gouv. Nicholls et l'orateur Bush d'avoir voté contre une rémunération additionnelle de $2000 à l'auditeur d'Etat pour ses services, tel que voulu le comme secrétaire du Bureau de [illegible].

Résolu que pour l'année 1877 l'auditeur a reçu en salaire et émoluments un excédant qui ne s'élève pas à moins de $14,370 au-dessus de ce que le Bureau contait à l'Etat dans l'année prospère de 1858 ; en conséquence son salaire devrait être réduit et non augmenté comme cela a été fait par le vote de l'augmenté $2000 à son salaire actuel.

Résolu que ce n'est pas là la réforme que le peuple avait le droit d'attendre et pour laquelle il insistera par son vote en novembre prochain.—Le meeting s'est ajourné à lundi soir.

FRANCE.

ELECTIONS LEGISLATIVES du 7 avril 1878.

Aisne.
(Vervins, 1ere circonscription.)
MM. Godelle, cons. 7,387
Seye, républicain .... 7,738 élu

Aude.
(Castelnaudary.)
MM. de Lordat, conservateur 5,788
Mir, républicain .... 6,630 élu

Drome.
(Nyons.)
MM. d'Aulan, conservateur.. 2,703
Richard, républicain... 3,103 élu
(Manque 10 communes.)

Gers.
(Auch)
MM. de Peyrusse, cons 7,699
Jean David, républicain 8,666 élu

Ile-et-Vilaine.
(Saint-Malo, 1re circonscription.)
MM. La Chambre, cons inv... 5,127
Hevins, républicain ...... 7,173 élu

Landes,
(Dax, 1re circonscription)
MM. de Cardeneau, cons...... 6,131
Loustalot, républicain.. 6,539 élu

Pas-de-Calais.
(Arras)
MM. Sens, conservateur...... 9,500
Peuzy, républicain...... 9,913 élu
(Boulogne, 2e circonscription)
MM. Dussaussoy, cons........ 6,465
Ribot, républicain...... 7,532 élu

Basses-Pyrénées.
(Orthez)
MM. Planté, conservateur... 7,849
Vignancourt, rép....... 9,788 élu

Seine-Inférieure,
(Le Havre, 1re circonscription)
MM. A. Marteau, républicain, 4,738
Peulevey, républicain... 8,010 élu

Vaucluse.
MM. Poujade, radical,....... 7,130 élu
Barcilon, inv., ne s'est pas représenté

(Orange)
MM. de Billiott, conservateur 8,103
Gent, radical..........10,323 élu

(Apt)
MM. Maquet, radical,........ 8,688 élu
Sylvestre, inv. ne s'est pas représenté

Vendée,
(La Roche-sur-Yon)
MM. Jenty, républicain...... 9,921 élu
de Puyberneau, invalidé, ne s'est pas représenté.

Haute-Vienne.
(Bellac)
MM. Lezaud, conservateur.. 6,340
Labuze, républicain.... 6,630
Lavignère, républicain.. 2,557
(Ballottage.)

Armements en Belgique.—On mande de Bruxelles le 2 avril :

"Le rapport de la commission spéciale des finances autorisant la chambre à accorder les crédits extraordinaires demandés par le roi dans son discours du trône, et par le ministre de la guerre, afin de *compléter la défense nationale*, a été voté sans aucune modification (après cinq jours de discussion), à la presque unanimité des membres présents."

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1876.
(Promulguée dans le *New Orleans Democrat* le 1er juin 1877).

No. 145). LOI

Pour faire de l'Université de l'Etat de la Louisiane, établie actuellement près d'Alexandrie, dans la paroisse Rapides, et du Collége d'Agriculture et d'Arts établi actuellement dans la paroisse St-Bernard une seule et même institution, qui sera connue et désignée sous le nom et le titre de "Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College" ; pour établir l'institution, provisoirement, à Bâton-Rouge, dans la paroisse Est Bâton-Rouge.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale décrètent : Que l'Université de l'Etat de la Louisiane établie actuellement près d'Alexandrie, dans la paroisse Rapides, et le Collége d'Agriculture et d'Arts de l'Etat de la Louisiane, établi actuellement dans la paroisse St-Bernard, sont, par la présente, unis et devront former une seule et même institution qui sera connue, désormais, sous le nom et le titre de "Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College" ; que la dite institution — le "Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College" — telle qu'elle est créée par la présente, devra être établie, provisoirement, à Bâton-Rouge, dans la paroisse Est Bâton-Rouge.

Sec. 2—Décrètent de plus : Que tous les droits et priviléges légaux accordées par le Congrès des Etats-Unis et la Législature de la Louisiane, toutes les obligations légales imposées par le Congrès et la Législature à chacune des deux institutions que la section précédente de cette loi unit et dont elle fait une seule institution seront absolument les mêmes pour le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College tel qu'il est ci-dessus constitué et établi—excepté les droits et priviléges légaux, les obligations légales que la présente loi pourra rappeler.

Sec. 3.—Décrètent de plus : Que le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, tel qu'il est créé ci-dessus, devra avoir pour but de devenir un lieu d'instruction, dans l'acception la plus élevée du mot, où la littérature, les sciences et tous les arts seront enseignés, où les principes de vérité et d'honneur seront établis, où les élèves apprendront à remplir noblement leurs devoirs de citoyens, leurs devoirs de patriotes, leurs devoirs religieux, dans la vie privée et dans la vie publique, en temps de paix et en temps de guerre.

Sec. 4.—Décrètent de plus : Que le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, tel qu'il est créé ci-dessus, devra donner une instruction qui devra s'étendre à toutes les branches de la littérature, des sciences, des arts, des industries et des professions, une instruction spéciale en agriculture, mécanique, sciences et art militaire, génie civil, droit, médecine, commerce et navigation.

Sec. 5.—Décrètent de plus : Que le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, tel qu'il est créé, constitué et établi ci-dessus, sera sous la direction et le contrôle de quinze surintendants qui formeront une corporation portant le nom de Board of Supervisors (Bureau de surintendants) of the Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College"—corporation qui, comme telle, aura le droit d'avoir un sceau et pourra recevoir toutes donations, toutes souscriptions et tous les legs pour le dit University and Agricultural and Mechanical College ; de recouvrer toutes sommes dues qui pourront devenir la propriété du dit University and Agricultural and Mechanical College ; de poursuivre et d'être poursuivi devant les cours de justice, d'accomplir, au profit du Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College, tous les actes qui sont du ressort des corporations.

Sec. 6.—Décrètent de plus : Que le gouverneur de l'Etat sera, *ex officio*, président du Bureau de surintendants ; que le surintendant de l'éducation publique de l'Etat et le président de la Faculté de l'Université seront, *ex officio*, membres du dit Bureau ; que les douze autres membres seront désignés par le gouverneur, du consentement du Sénat—pourvu que trois de ces douze membres aient été élèves de l'Université de l'Etat de la Louisiane telle qu'elle existait avant l'adoption de cette loi et soient des gradués de l'institution ; pourvu, de plus, qu'un seul membre soit choisi dans une paroisse, excepté dans la paroisse d'Orléans, où il en sera choisi deux ; pourvu, de plus, qu'un des douze membres qui doit être désigné le gouverneur réside dans la paroisse Est Baton Rouge, où ainsi qu'il est dit ci-dessus, le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College a été provisoirement établi. Quand une vacance aura lieu dans le bureau des surintendants, pour une cause quelconque, elle devra être remplie, de la même manière, pour le reste du terme.

Sec. 7.—Décrètent de plus : Que trois des douze membres que doit désigner le gouverneur conformément à la section précédente de cette loi, exerceront leurs fonctions durant un an, trois durant deux ans, trois durant trois ans et trois durant quatre ans. Leurs successeurs devront être désignés de la même manière et exerceront leurs fonctions durant quatre ans à dater du premier jour de janvier qui suivra leur désignation jusqu'à ce que leurs successeurs soient désignés et aient rempli les formalités voulues.

Sec. 8.—Décrètent de plus : Que le membre choisi pour la paroisse Est Baton Rouge où, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College a été provisoirement établi devra être, *ex-officio*, vice-président du bureau des surintendants et le président en l'absence du gouverneur. Cinq membres du bureau de surintendants, y compris le président ou le vice-président, constitueront un quorum pourvu que tous les actes de ces cinq membres soient soumis, pour être ratifiés ou rejetés, à la première réunion du bureau de surintendants, réunion à laquelle les quatorze membres du bureau pourraient être présents.

Sec. 9.—Décrètent de plus : Qu'il devra y avoir, à l'Université, chaque année, quatre réunions régulières du bureau de surintendants, une le premier lundi d'avril, une autre le lundi qui précédera la fin de la session de l'Université, c'est-à-dire le quatre juillet ; une autre le lundi qui précédera l'ouverture de la session annuelle de l'Université, c'est-à-dire le cinq octobre ; une autre le premier lundi de décembre. Des réunions spéciales devront être convoquées de la manière et devront avoir lieu aux époques et aux endroits qu'indiquera le gouverneur ou le bureau de surintendants.

Sec. 10.—Décrètent de plus : Que le bureau de surintendant devra, à sa première réunion, élire un secrétaire qui devra inscrire, attester et conserver le compte-rendu des délibérations du bureau ; un trésorier qui devra donner, pour répondre de la fidèle exécution de ses devoirs, un cautionnement dont le bureau fixera le chiffre—pourvu que le trésorier ne soit ni membre du bureau de surintendants, ni professeur ni autre officier ou employé de l'Université—pourvu, de plus, que le trésorier ne soit jamais intéressé, directement ou indirectement, dans un contrat quelconque pour la fourniture, à l'Université, de provisions ou d'articles quelconques ; qu'il n'ait jamais, avec l'Université ou pour le compte de celle-ci, des transactions commerciales quelconques dont il pourrait profiter ; qu'une somme d'argent quelconque ne soit jamais remise au trésorier en sa capacité personnelle, pour un motif quelconque, à moins que ce ne soit son salaire ou la rétribution de trésorier.

Sec. 11.—Décrètent de plus ; Que le bureau du surintendant aura le pouvoir de s'assurer les services d'un président et d'autres professeurs, de tous les officiers nécessaires aux départements de littérature, des sciences, de génie militaire, de génie civil et des arts, à la gestion des intérêts civils et financiers de l'Université. Il pourra les destituer à son gré, fixer les salaires des professeurs et de tous les autres officiers ; décider quels autres changements devront être faits—mais il ne devra être exigé, d'aucun élève, des émoluments quelconques pour l'enseignement ou l'usage de la bibliothèque, des appareils, du laboratoire, du musée, des ateliers, de la ferme d'essai, &c., servant à l'éducation. Il pourra établir des règlements pour la gouverne et la discipline

Voir la suite à la 4me page.

MÈRES, MÈRES, MÈRES,

Ne manquez pas de vous procurer le sirop connu sous le nom de "Mrs Winslows Soothing Syrup" pour toutes les maladies occasionnées par la dentition chez les enfants. Il soulage, guérit des coliques, règle l'intestin, et, en rendant la santé à l'enfant, assure le repos à la mère.
3 avril—

Sirop allemand—Jamais les qualités curatives d'un remède n'ont été mises aussi bien à l'épreuve que celles du Sirop Allemand de Boschee. En trois ans, deux millions quatre cent mille petites bouteilles de ce remède ont été distribuées gratis par les droguistes dans ce pays aux malades atteints de consomption, de l'asthme, du croup, de la toux aiguë, de pneumonie et d'autres maux du gosier et des poumons, donnant au peuple américain la preuve irrécusable que le sirop allemand les guérit. Le résultat a été que les droguistes dans chaque ville et village des Etats-Unis le recommandent à leurs habitués. Allez chez les droguistes et demandez leur ce qu'ils en savent. Bouteilles d'échantillon 10 cents. Bouteilles de taille régulière 75 cents. Trois doses suffisent pour guérir tous les cas. Positivement en vente par tous les droguistes de première classe dans les Etats Unis.

Décédée hier matin, à onze heures, à l'âge de 76 ans, Dame Veuve MICHEL LEGENDRE, native de Fremonville, département de la Meurthe, France. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence rue St. Pierre No 76, coin Bourbon.

De la part de sa fille Vve A. Nuber.

Décédée hier, à 4 heures de l'après-midi, MARIA HAMLEN, âgée de 4 mois, fille de John T. Hamlen et de Elise M. Camus. Les parents, amis et connaissances de la famille, sont respectueusement invités à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi. Le convoi partira de l'habitation Camus, à Alger.

Un service funèbre sera célébré JEUDI 25 avril, à dix heures du matin, à l'église de St Etienne, coin Berlin et Camp, pour le repos de l'âme de feu AUGUSTE NÉGRIER. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa veuve, sont respectueusement priés d'assister à la cérémonie religieuse.
24avril—1f

Décédé, mardi 23 avril, à 7 heures du soir, PIERRE GENDRE, âgé de 49 ans, natif de Toulouse, Haute Garonne, France. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de son gendre J. H. Jackson, sont priés d'assister aux funérailles. Le convoi partira de la dernière résidence du défunt encoignure Peniston et Magazine, aujourd'hui mercredi à 4 heures de l'après-midi.

AVIS.
Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.

Les membres de cette Société sont priés de se rendre cette après-midi, à 3 1|2 heures, au local habituel, pour assister aux funérailles de feu PIERRE GENDRE, vice-président honoraire de la dite société.

Par ordre du Président
J. M. DESHAUTREAUX, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS.
17 ...... Rue de Chartres 17

NOUS recevons en ce moment de fortes additions à notre stock. Nos prix actuels sont les mêmes qu'avant la guerre et au-dessous de ces prix.

TAPIS VELOUTES AXMINSTER Wilton
TAPIS INGRAINS, VICTORIA, CHANVRE.
TOILES CIRÉES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, Etoffes pour rideaux
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM, Garnitures, &c.

A. BROUSSEAU & SON.
6 fév—3m PP

ALCAZAR FRANÇAIS.

A cause du mauvais temps la représentation au bénéfice de la PETITE CHATTA est remise à JEUDI 25 avril—Les billets achetés seront valables pour cette date.
24 avril 2f

Association d'assistance mutuelle des colporteurs en charrettes.—Notice—Un meeting ajourné de l'association aura lieu ce MERCREDI SOIR 24 du courant à 7 heures et demie précises, au No 18 du Passage de la Bourse pour l'expédition d'importantes affaires. Tous les colporteurs en charrette sont invités à assister et à être plus grande ponctualité est requise.

Par ordre de
A. KERN Président.
A. P. Martinez, Secrétaire. 24avril—1f

Quartier-général de la Batterie A du 1er régiment d'artillerie de campagne de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 23 avril 1878.—Ordre aux officiers et aux membres de cette Batterie d'assister avec casquette et ceinturon aux exercices du bataillon tous les MERCREDIs à sept heures précises du soir.

Par ordre du
Capt. P. L. BOUNY
Jos. Pascal, secrétaire. 24 avril—1f

AU PUBLIC.
Havane Cuba 12 avril 1878.

LE soussigné certifie qu'il était porteur de la moitié du billet No 71 101 de la classe "D" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, billet qui a gagné le troisième gros lot de cinq mille piastres le mardi 12 mars 1878. La dite moitié avait coûté une piastre, le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la compagnie, et lui a été transmis par le steamer Emily B. Souder.

ENRIQUE PARODI
Demeurant au No 10 de la rue Emperado.
24 avril—1f—PP.

AU PUBLIC.
Nlle-Orléans, 23 avril 1878.

LE SOUSSIGNÉ certifie qu'il était chargé de toucher pour le compte de Geo. R. Gornto, du London Bridge, Princess Ann Co., Va., la moitié du billet No. 41529 de la classe "D" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le premier gros lot de trente mille piastres, le mardi 9 avril 1878. La dite moitié avait été envoyée par correspondance, du bureau de la Nouvelle-Orléans, et avait coûté une piastre. Le montant en a été promptement payé en plein, sur présentation aux bureaux de la Compagnie.

E. B. LHOSTE.
commis de change du Louisiana Nat. Bank, et demeurant à la Nlle-Orléans. 24 avril—1f.

NI le capitaine ni le soussigné, consignataire des barques françaises "Reine du Monde" et "Vanban," ne sera responsable des dettes que pourraient contracter les équipages des dites barques.
FELIX LARUE.
23 avril—3f.

CHEMISES CHARVET!

J. LEVOIS & JAMISON,

Au No 126 de la rue du Canal.

NOUS avons reçu le dernier envoi de cette célèbre marque de CHEMISES FRANÇAISES ; comme notre assortiment est maintenant au complet, nous invitons nos amis et les personnes qui ont besoin de Chemises Françaises à en venir examiner le genre et la qualité.

J. LEVOIS & JAMISON,
21 avril—DMaJ **126 de la rue du Canal,**

GRENADINES NOIRES.

J. LEVOIS & JAMISON,

126...RUE DU CANAL....126

Ayant reçu des **GRENADINES** UNIES, CANVAS ET DEMI CANVAS, nous les offrons à très bas prix : Celles de 20, 25 et 30 cents se vendaient, autrefois, à 40, 50 et 60 c. Nous avons également un choix de GRENADINES EN COULEUR que nous offrirons à aussi bon marché.

J. LEVOIS & JAMISON,
126 rue du Canal.
21av—3f

Pharmacie Gamotis.

J'ai l'honneur d'annoncer à MM. les Médecins ainsi qu'à ma clientèle, que je viens d'ouvrir ma PHARMACIE rue Claiborne, entre Laharpe et Lapeyrouse.
21avril—3f A. GAMOTIS.

A louer.

La maison si bien connue sous le nom de Café Espagnol, située à un mille au-dessous d'Alger, sera louée à bon marché à quelqu'un de respectable. Il y a une belle orangerie et autres arbres fruitiers. Elle sera réparée aussitôt louée.

S'adresser chez Mr J. A. DE BEN,
21avril—3f 241 rue Commune.

Une demi-douzaine de raisons
POUR LESQUELLES
VOUS DEVRIEZ ACHETER
—CHEZ—
B. T. WALSHE.

1. Parce que son stock est frais et attrayant.
2. Les prix sont toujours modérés.
3. Les marchandises qui ne conviennent pas peuvent être rendues.
4. Attention polie donnée à tout le monde ; pas de fausse représentation permise.
5. Les genres sont nouveaux, et beaucoup ne peuvent être trouvés ailleurs.
6. Le stock est le mieux choisi et le meilleur marché de la ville.

Elégants Articles pour le Cou,
BONNETERIE ET FANTAISIE
DE CHOIX.
MOUCHOIRS
NOUVEAUX GENRES.
LINGE DE DESSOUS
DE SAISON
TOUTES GRANDEURS.

ET, COMME TOUJOURS, UN ASSORTIMENT DES PLUS COMPLETS
D'ARTICLES DE FONDS
—ET DE—
CHEMISES DE FANTAISIE
A DES PRIX POPULAIRES.

Des additions au stock sont faites chaque semaine. Une garantie que tout article désirable pour homme et garçon sera trouvé sur mes comptoirs.

B. T. WALSHE,
110......Rue du Canal......110
PRES ST CHARLES.
21av—1a D Mer V

Huile de foie de Morue de Harte
—ET—
Phosphate de Chaux Soluble.

Cette préparation fut premièrement recommandée il y a des années par le Dr. Warren Stone, décédé, et depuis elle a constamment été donnée aux malades par les médecins les plus éminents pour les rhumes, les bronchites, la consomption etc.

Le goût en est très agréable, et on la tolère toujours fraîche en se procurant chez

FREDERICKSON & HARTE,
139 rue du Canal,
21 avril—3mPP (Batisses Touro.)

Un délicieux vin rouge.

NOUS avons reçu de la place et faire connaître favorablement sur le marché de la Nouvelle-Orléans du VIN GRAPE de la petite parfaite garanti ÉCLATANT pur, fait du vignoble de WHITE ELK CONCORD de Keokuk, Etat de l'Iowa. Nous le signalons aux connaisseurs qui nous sommes persuadés, après l'avoir goûté, le déclareront pas à l'autre du même genre. Chaque baril tout contient de 42 à 45 gallons. L'article se vend à très bas prix et sa pureté et sa excellente qualité devrait le recommander à tout le monde.

D. E. MORPHY & SON, agents.
Aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins.
21 avril 1a

Où il faut aller passer l'Eté.

SI vous voulez passer l'Eté dans une région salubre, environné de paysages charmants, si vous voulez jouir et quelques temps sous le plus beau climat du monde et jouir des agréments d'un hôtel vaste, confortable, largement aéré, et parfaitement dirigé, adressez vous pour tous les renseignements dont vous aurez besoin au

NATIONAL HOTEL.
J. Q. A. LEWIS, Prop.
17av— Dalton, Ga

Mme A. EMERY,
Modiste Parisienne,
14..RUE DE CHARTRES..14
GRAND DEBALLAGE
—DE—
MODES NOUVELLES.
31mars—2mois

Gages. Gages. Gages.

JE PRIE respectueusement les personnes qui auront quelques dépôts chez le soussigné, ou dont les intérêts seraient arriérés d'avoir à régler d'ici au 29 courant. Tout article forfait sera vendu invariablement à l'encan.
P. S.—Les ventes commenceront positivement le 29 courant et jours suivants au coin Conti et Bourbon.
18av— J. ANGLADE.

Grande Savanne à louer!!!

UNE BONNE ET GRANDE SAVANNE entourée de pieux à 35 milles au-dessus de la ville.
Cette savanne contient 1400 acres de terre et sera louée à bon marché.
S'adresser : 20 Chartres, Nlle-Orléans.
18avril—15f

GRAND DEBALLAGE
d'Habillements Confectionnés.
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS,
Les plus remarquables comme élégance et bon marché.

Notre assortiment est le plus grand et le plus varié sur place.
Avant tout achat il est indispensable de faire une visite à la maison.
Attention spéciale pour les ordres de la campagne.

LÉON GODCHAUX,
31mars—1m 91 et 93 rue Canal.

P. E. SARRAZIN,
Agent pour les célèbres
Cigarettes de Périque, Périque
EN CAROTTES,
De J. A. Bieaud, Convent P. O.,
Dépôts : St James.
53 Gravier,
279 Decatur, New Orléans.
15 mars—3m—D Mer V

REGNAULD et DALLIGNY,
TAILLEURS,
Rue de la Bourse, 3, PARIS.

M. REGNAULD, TAILLEUR, demeurant autrefois Rue de Richelieu No 54, informe sa clientèle louisianaise, ainsi que les personnes qui voudraient bien avoir recours à lui, qu'il a formé une société avec M. DALLIGNY pour l'exploitation de son industrie, au domicile ci-dessus. Les prix de la nouvelle maison restent fixés, comme par le passé, pour les étoffes de première qualités, au tarif suivant :

Jaquette.....	90 francs—	Gilets........	20 francs.
Redingotte...100	..	Pantalons....	40 ..
Habit........110	..	Pardessus doublé soie.110	

Pardessus d'hiver doublé de soie120 francs.
27 mars—1m PP—sxo Mar&S

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS,

se trouve en vente, chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné et afin qu'elles puissent apprécier les propriétés médicales que possède ce Bitter.
Propriétaire, Alph. WALL,
21 mars—1m 26 rue Conti.

La Consultation du Dr TESTUT
VIENT D'ETRE TRANSFÉRÉE
Au No 178, Villeré, entre Dumaine et Ste-Anne.
4avril—1m

Marchandises Endommagées!
Marchandises Endommagées!

Endommagées par l'eau seulement.

Bons Marchés
EXTRAORDINAIRES.

FELLMAN BROS.,
Au No 133 de la rue du Canal,
—OFFRENT LES—
Marchandises endommagées
SAUVÉES DU
Steamer Col. A. P. Kouns,
QUI S'EST PERDU.
—AUSSI—

Un stock considérable vendu par ordre du Board of Underwriters et sauvé de l'incendie qui a eu lieu récemment au magasin de
B. L. COFFIN CANAL ST. NEW YORK.

Ces Marchandises sont parfaitement intactes
ET SONT GARANTIES COMME
Endommagée par l'eau seulement !
C'EST LA
MEILLEURE OCCASION
QUI SE SOIT ENCORE PRÉSENTÉE POUR CEUX QUI DÉSIRENT FAIRE DE BONS MARCHÉS.

Rappelez-vous-le :

CES MARCHANDISES NE SONT QUE MOUILLÉES ET NE PORTENT AUCUNE TRACE DE FEU OU DE FUMÉE.

ELLES COMPRENNENT :

600 pièces étoffes IMPRIMÉES, de 45 à 55 yards à $1.50. Elles ne sont que légèrement mouillées.
500 pièces vrai COTON LONSDALE, à 9 cts la yard. Légèrement mouillées seulement.
Vrai QUILTS MARSEILLE 12 4, valant $10, pour $1.50. Légèrement mouillées seulement.
100 pièces CALICO FRANÇAIS de 45 à 50 yards à $2. Légèrement mouillées seulement.
100 pièces VICTORIA LAWNS fins de 20 yards valant 30 cts pour 10 cts. Légèrement mouillées seulement.
500 pièces GARNITURES JACONAS de 4 à 16 cts. Légèrement mouillées seulement.
300 pièces TOILE D'IRLANDE de 20 à 30 yards de $4.50 à $6. Prix réel de $9 à $15. Légèrement mouillées seulement.
400 douzaines ESSUIE-MAINS de 8 à 12 cts pièce. Légèrement mouillées seulement.
200 douzaines MOUCHOIRS OURLÉS de 10 à 15 cts pièce. Légèrement mouillées seulement.
DAMASSÉS TOILE DE TABLE SERVIETTES DE TABLE
Etc. Etc.

Il faudrait plus que cette colonne pour mentionner la moitié seulement des articles que nous offrons au public.

NOTRE STOCK RÉGULIER
RENFERME UNE QUANTITÉ DE
Marchandises nouvelles
ET BEAUCOUP DE NOUVEAUTÉS,
Broderies en couleur,

variété infinie et toutes les couleurs, de 5 cts à 18 cts.
500 paires MITAINES SOIE noires, à 65 cts.

DEPARTEMENT DES ETOFFES DE BLANC.

2 caisses de Victoria LAWNS à 10 c.
1 caisse très fins, à 18 c.
2 caisses NANSOU fin à 12 1|2 c.
1 caisse véritable NANSOU français, à 20 c.

MOUSTIQUAIRES BOBINET.

Immense stock de MOUSTIQUAIRES BOBINET de toutes les largeurs et longueurs, un véritable article à trois plis, à très bas prix.
ORGANDIS blancs à raies, à 20 c.
ORGANDIS blancs unis, à 20 c.
40 pièces LINON blanc, garanti fil pur, à 20 c.
35 pièces, très fin, à 40 c.

DAMAS DE TABLE, SERVIETTES, CRASHES.

1 caisse QUILT blancs 1 1|4 à 90 c.
2 caisses ESSUIE MAINS Huckabac, longs de 40 pouces, à $1.50 la douzaine.
2 caisses de 31 pouces, à $1.20.
2 caisses de 29 pouces, à $1.
500 douzaines MOUCHOIRS ourlés, de $1.25 à $6.
MOUCHOIRS à large bordure, de $1 à $3.

Département de vêtements de dames.

Nous offrons, dans ce département, les dernières nouveautés et nous en avons une grande variété. Les prix sont ceux de la façon : de $5 à $12.

VÊTEMENTS D'ENFANTS,

En Ginghams, Piqué et Mousseline, à très bas prix.

SOIERIES—SOIERIES.

50 pièces jolies Soierie à raies, à 75c.

ORGANDIS BRODÉS.

Véritables articles français, très jolis modèles, à 35c ; 2 caisses de à 12 1|2.

GRENADINES NOIRES ET BROCARDÉES.

A dessins et à raies, à notre bon marché habituel.
Une caisse

TAMISE NOIRE.

très fin à 75 c.
Jolies Grenadines Bourette, en couleur, de 65c à $2.
60 pièces véritables Batistes Foulard Français, à 20 c.
5 caisses Lawn fil à dessins, de 10 à 35c.
Toiles du Nord, unies et à raies, Toiles dites Grass, unies et à dessins.
20 pièces Bordures toile en couleur, de 5 à 25c.
BARGAINS dans les Parasols, Eventails, Gants et Manchettes, Peignes argentés, Bourses, etc.
25 caisses Etoffes du pays à des prix extraordinairement modiques, elles ont été achetées aux

DERNIÈRES VENTES A L'ENCAN.

Fellman Bros.,
133 rue du Canal.
14av—1mois.

ON

Ne peut plus douter de la popularité d'un établissement qui établit une règle aussi équitable que celle-ci.

Nos relations avec les grands districts manufacturiers nous permettent de telles réductions sur la chaussure, que dans beaucoup de cas nos prix sont au-dessous de ceux du gros. Nos derniers contrats avec les maisons NEWTON & SON'S et CAMDEN & BURTON

RENDENT

impossible la concurrence sur les bottes claquées. Quand on pense que cet article se vendait, avant nos contrats, 2.00 piastres, et qu'aujourd'hui nous l'offrons à 50 cents de moins ; c'est-à-dire pour $1 50 la paire. Notre chaussure commune est toute vendue sur consignation. Achetée par nos principaux agents dans les grandes ventes à l'encan de Boston et de New York ou de maisons qui, pour faire de

L'ARGENT

font de grands sacrifices nous pouvons hardiment vendre à des prix auxquels le petit commerce même pourrait acheter. Nous donnons ci-dessous un aperçu de certains de nos prix :

POUR

1.50	la paire bottes claquées pour dames.	
1.00	"	lacées et claquées pour dames.
60c.	"	belles pantoufles en peau pour dames
65c.	"	" lacées
75c.	"	" à choux
1.50	"	Bottines claquées
1.00	"	Brodequins en peau
1.25	"	" supérieurs
40c.	"	" de bébé
50c.	"	Enfants, à talons.
60c.	"	bottes
1.00	"	enfants doublées au bout.
1.00	"	en peau pour fillettes.

Et de plus nous offrons à nos clientes

TOUT

un immense assortiment de bottes en chevreau anglais français et allemand d'une élégance parfaite, avant été confectionnées d'après nos ordres sur des formes créoles. Nous nous plaisons à appeler l'attention toute particulière des dames sur le

SOULIER

AIMÉE, cet article est tout à fait nouveau et quoiqu'étant découvert il peut servir pour sortie.

QUI

n'a pas vu notre magasin ne peut pas s'imaginer ce qu'il peut y avoir de variété dans un assortiment complet de chaussures en tous genres. Nous invitons nos amis de la CAMPAGNE et de la ville à nous venir visiter

AVANT

d'aller ailleurs. Les avantages que nous offrons sont très grands : Nous délivrons GRATIS dans toute la ville, ainsi qu'à Alger, Gretna, Carrollton et toutes les gares de chemins de fer tous les paquets ou caisses achetés à notre établissement.

Afin d'éviter à nos clients le désagrément de marchander nous avons établi la règle du PRIX FIXE et de plus chacun de nos cartons ou caisses, sont marquées en chiffres connus. Nous avons cru bon d'inaugurer cet

USAGE

afin que le moins connaisseur puisse acheter avec autant d'avantage que qui que ce soit.

A

l'avenir nous prions les personnes qui voudraient recevoir nos catalogues ou prix courants de vouloir bien nous le faire savoir ; nous nous ferons toujours un véritable plaisir de les leur faire parvenir.

Le bon marché n'a jamais

CESSÉ

d'être notre seule manière d'opérer ; aussi avons-nous plaisir à constater que notre vogue n'a fait que grandir chaque jour. On trouvera dans notre STOCK tout ce que l'on peut désirer en fait de chaussures : depuis le soulier de Bébé, jusqu'au plus énorme brodequin d'homme. Tout est là.

DE

nombreuses demandes nous étant parvenues, les campagnes surtout, pour le brodequin cheville, pour homme de BATCHELLER. Nous prenons plaisir à annoncer que nous avons pris des arrangements avec la maison de ce nom, arrangements qui nous permettront à l'avenir de pouvoir satisfaire à toutes les demandes. Notre but étant de

PLAIRE

nous offrirons à partir du 2 avril un CADEAU à chaque enfant qui viendra nous visiter.

Nous invitons nos amis et connaissances à venir voir notre immense STOCK ; nous nous ferons toujours un plaisir de les bien recevoir

A

L'ETOILE ROUGE

COIN DOUANE ET BOURBON,

A UNE RUE DE CANAL
1avril—1m.